

M. JAN BĚLOHLÁVEK



Vice-Ministre de la Jeunesse et de la Culture Physique de la République Tchèque

« Parmi tous les changements intervenus depuis Novembre 1989 que vous importe-t-il d'aborder en priorité ? »

Ce qu'il faut souligner c'est la prise en charge par l'Etat du problème de la Jeunesse dans son ensemble : son éducation, ses loisirs et ses activités sportives.

Il existait bien, jusque là, un Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Culture Physique, mais le rôle qu'il jouait dans ces deux derniers domaines était pratiquement insignifiant. Tout était confié à une seule organisation sportive : l'Union Tchécoslovaque pour la Culture Physique (ČSTV) qui, paradoxalement, était une organisation « bénévole ».

La création d'un poste de Vice-Ministre de la Jeunesse et des Sports auprès du Ministre de l'Education marque la volonté du nouveau gouvernement d'affirmer son intérêt pour ces deux secteurs et d'y accroître son influence.

C'est ce département que je dirige, et où je dispose à la fois d'une très large autonomie d'action et de toute la confiance de mon ministre.

Il se peut qu'un jour la Culture Physique et le sport soient confiés à un ministère indépendant de celui de l'éducation. Mais les dépenses qui en résulteraient, auxquelles il faut ajouter l'insuffisance d'installations et du personnel nécessaire, ne permettent pas d'envisager cette mutation dans l'immédiat.

Pour réaliser cette transformation fondamentale de nos structures, nous sommes en train de préparer une loi de base pour le développement du sport et de l'éducation en liaison avec les conseillers du Président Václav Havel.

La proposition que nous avons préparée a été adressée à tous les organismes intéressés, à qui il a été demandé de nous faire connaître leur avis et leurs suggestions éventuelles. Ce travail préliminaire devrait être achevé à la fin de cette année 1990, afin que la loi puisse être promulguée dès février 1991, et suivie aussitôt pas les décrets d'application.

« Dans quel esprit a-t-elle été conçue ? »

Elle se fonde sur l'idée selon laquelle l'Etat tchèque doit prendre en charge le financement et la promotion des activités physiques de tous genres et encourager leur pratique au sein de la population pour y développer un style de vie saine, par opposition à d'autres comportements nuisibles à la santé.

Telle est actuellement la principale responsabilité de mon département. Mais ce changement au niveau des institutions ne sera effectif que s'il va de pair avec une évolution des mentalités...

« De quelle façon ? »

Jusqu'ici, tout ce faisait de façon autoritaire. Ainsi, pendant 30 ans, les employés



de la ČSTV ont été persuadés qu'ils pouvaient, grâce au monopole dont bénéficiait cet organisme, tout faire sans consulter personne. Or ils doivent admettre maintenant qu'il existe chez nous d'autres partenaires avec lesquels il faut s'entendre. Mais j'ajouterais, pour être juste, que leurs interlocuteurs doivent à leur tour adopter la même ouverture d'esprit, ce qui n'est pas toujours le cas.

« A quels partenaires pensez-vous ? »

Entre autres aux Sokols qui ont retrouvé une existence légale après plus de quarante années passées dans une sorte de clandestinité. Ils possédaient des biens considérables, qui avaient alors été dévolus au ČSTV, et qu'ils veulent maintenant récupérer... ce qui ne va pas sans mal.

Nous sommes ainsi confrontés à une multitude de conflits relationnels, face auxquels il nous faut faire preuve de beaucoup de diplomatie pour mettre tout le monde d'accord.

« Quelles sont vos rapports avec votre homologue slovaque ? »

Il existe entre nous une coopération suivie et amicale. Nous nous rencontrons fréquemment pour nous concerter sur tous les dossiers que le gouvernement fédéral nous confie. Jusqu'à présent - et il n'y a aucune raison pour que cela ne continue pas - nous sommes toujours arrivés à faire concorder nos points de vue, et à agir unanimement... Toutes les propositions que nous soumettons au gouvernement fédéral reflètent notre entente, et cette sorte de front commun accroît à la fois notre autorité et notre efficacité auprès des instances fédérales.

« A qui incombent la promotion et l'animation des activités physiques et du Sport ? »

Aux fédérations sportives, par l'intermédiaire de leurs instances fédérales et de leurs représentants locaux dans des Régions et les Districts. Elles ont toute liberté pour cela - certains disent trop, mais tel n'est pas notre avis - et agissent de concert avec les organisations bénévoles.

L'ensemble des fédérations forme la Confédération Tchéque des Sports, chargée notamment de répartir entre elles les subventions gouvernementales.

Pouvez-vous, pour finir, nous dire un mot sur l'Education Physique en milieu scolaire ?

Le problème est quelque peu différent, puisqu'il s'agit d'activités obligatoires et planifiées. Nous pensons que l'organisation de cet enseignement doit se faire dans la perspective d'une pratique continue qui, au-delà de la période scolaire, doit pouvoir être poursuivie dans l'âge adulte, et contribuer ainsi à améliorer la santé de la population. Un gros travail est à réaliser dans ce domaine, et c'est pourquoi nous souhaitons porter à 3 heures hebdomadaires - au lieu de 2 comme c'est actuellement le cas - le temps consacré à l'Education Physique à l'école. ■

Les Editions EPS adressent leurs vifs remerciements à MM. les Vice-Ministres Jan Bělohlávek et Baltazár Dubeň qui ont si aimablement accepté de répondre aux questions posées par notre envoyé spécial André Léger. Nos remerciements vont également à toutes les personnalités qui, sur place, ont facilité entrevues et recueil d'informations.

A Prague : Ing. Jan Kopecký chef du département des relations internationales et Jaromír Danyš (département des relations internationales).

A Bratislava : Ing. Ivan Hargaš directeur du département de la culture physique et du sport ; Stanislav Kosořin chef de la division de la conception et de la coordination de la culture physique et du sport ; Vladimír Grieger chargé du sport scolaire ; Eva Křížková chargée du sport pour tous ; Anton Sirota département des relations internationales.



A. Léger